

Compte-rendu du CHSCTA d'urgence du 17 avril 2020

Présents pour le rectorat:

- M. MARIMOUTOU (Recteur),
- M. SEMPERE (DRH),
- M. POLARD (SG adjoint et cellule anticipation),
- Mme FRUTEAU-DE-LACLOS (adjointe RH et cellule opération),
- Mme EBRO (Service infirmier et conseillère technique),
- Mme CHARPENTIER (médecin de prévention),
- M. ECOLIVET (Inspecteur Santé Sécurité au Travail et conseiller technique),
- M. LEMERCIER (chargé de missions au CHSCTA),
- M. CAMALON (secrétaire administratif du CHSCTA).

Présents pour les représentants du personnels:

- M. ROQUES (FO FNEC FP),
- Mme PEIGNON (FSU),
- Mme COMBE (FSU),
- M. LENFANT (RESISTANCE SAIPER CGTR),
- M. BAUDIN (SNALC SNE SPLEN SUP),
- M. LEBON (UNSA EDUCATION),
- M. BALBINE (UNSA EDUCATION).

Déclaration liminaire intersyndicale (FO, FSU, SAIPER, SNALC, UNSA)

Il devient difficile de faire une déclaration liminaire de CHSCT sans avoir envie d'égrener la multitude de difficultés rencontrées par le personnel de l'Éducation nationale.

En effet, les réformes continuent de tomber méthodiquement et régulièrement laissant les enseignants chaque fois un peu plus démunis, les personnels hors enseignement un peu plus dépassés...

La réforme du Bac, avec les E3C engendre des dysfonctionnements certes mais comme le contrôle en cours de formation des lycées professionnels, elle alourdit la charge de travail des personnels et diminue le temps de formation, et en plus, elle remet en question l'égalité de traitement des candidats, ce qui choquent les enseignants. La correction des copies par voie dématérialisée est imposée sans s'assurer des conditions de travail des personnels concernés. Dans ce dossier, les enseignants sont inquiets de la confidentialité des corrections.

La mise en place de la co-intervention ou du chef d'œuvre dans la voie professionnelle amène son lot de difficultés, de charge de travail, d'incohérence... qui après plusieurs mois de pratique émergent des propos de ceux qui sont concernés

Les postes sont supprimés ou... pas créés et cela a des conséquences sur les conditions de travail de tous. L'alourdissement des charges mais aussi, la formation

insuffisante, les remplacements qui pèsent sur les épaules des présents...

C'est certainement cette multitude de «nouveauautés» imposées et souvent inadaptées aux problèmes, qui engendre la perte de sens du métier, le renforcement d'un autoritarisme hiérarchique, les conflits qui se multiplient,... La conséquence de cette amas c'est le nombre de personnels qui s'interrogent sur l'utilisation d'une des dernières nouveauté : la rupture conventionnelle. Chaque jour voit son lot de personnels s'interroger sur cette possibilité pour quitter l'Éducation nationale. Ceci favorisera certainement l'objectif de contractualiser les personnels mais à la gloire de qui ?

Par ailleurs, au quotidien encore et toujours, les règles qui nous régissent ne sont pas respectées. Le traitement des événements qui parcourent la vie des établissements laissent parfois songeurs. Un incident entre enseignant et élèves survient et la parole de l'élève semble ne pas faire l'objet d'une contradiction. Aussitôt, convocations, injonctions, procédures non réglementaires à l'égard des personnels concernés provoquent à tout le moins du malaise au pire des arrêts de travail. Est-ce bien nécessaire systématiquement ? La parole de l'enseignant ne peut-elle être recueillie lors d'une explication entre l'élève et l'enseignant devant un CPE ? Ainsi, des enseignants éviteraient de se sentir dénigrés et jugés coupables sans procès... Ou bien dans des plaintes de parents, ne peut-on mettre l'enseignant en protection immédiatement, et laisser le temps du dialogue et de l'évaluation de la situation. D'un autre côté, les problèmes matériels sont aussi facteurs de stress et de problèmes de santé. Ainsi, dans les établissements touchés par les travaux, l'organisation des chantiers laisse considérablement à désirer allant de nuisances importantes à la mise en danger des individus. À ce sujet, l'inquiétude concernant l'amiante est présente dans la tête de tous les personnels et les retards d'information officielle favorisent cette inquiétude, surtout quand l'information dans la presse montre un déficit de prise en compte. Dans ces établissements, les tensions sont plus vives qu'ailleurs et le stress très présent. Nous allons en reparler aujourd'hui, il faut souhaiter que des mesures concrètes pourront être mises en œuvre.

Dans le 1^{er} degré, la suppression des aides à la direction, la manque d'ASEM, la gestion des AESH et donc, des enfants porteurs de handicap, la manque de matériel pédagogique, les doublages sans locaux... complexifient à l'envie la tâche des enseignants.

Mais aussi les infirmières, les administratifs, les personnels d'encadrement qui ont l'impression d'arrêter l'incendie avec un verre d'eau devant la masse de tâches à mener et de problèmes à résoudre.

Il est possible de poursuivre cet inventaire à la Prévert de l'ambiance morose qui règne globalement dans tous les établissements et services publics de l'Éducation nationale. La suppression des CHSCT pour dénoncer ces situations relève de la non assistance à personne en danger ! C'est inadmissible.

Le Recteur ouvre la séance en rappelant les annonces du Président de la République du lundi 13 avril 2020 actant la réouverture des établissements le 14 mai et m'étant

l'académie dans une situation antagonique car nous sommes en même temps dans la continuité des apprentissages en distanciel et en même préparer la reprise en présentiel. Ce retour ne sera pas une reprise ordinaire puisque nous aurons à assurer deux impératifs: un impératif de santé et un impératif social.

Le Recteur souligne que les masques seront dédouanés aujourd'hui et seront au rectorat dans un instant.

AVIS N°1: Le CHSCTA demande, dès à présent, que tous les moyens de protection (masques, savon, gel hydroalcoolique, serviettes à usage unique, lunettes...) soient fournis à hauteur des besoins à tous les personnels, en particulier lorsqu'ils sont en contact avec un public (élèves, parents, accueil...) ou amenés à se déplacer, ainsi qu'aux élèves accueillis dans les écoles et établissements. De même, la désinfection des locaux doit faire l'objet d'un protocole validé par l'ISST. Conformément au texte, elle doit être effectuée 2 fois par jour. La vérification de sa mise en œuvre doit être systématiquement faite. Nous demandons qu'une information soit faite directement par le Recteur à l'ensemble des personnels concernés et qu'une fiche de contrôle hebdomadaire soit envoyée pour information au rectorat par les hiérarchies.

Débats:

- Les représentants des personnels sont inquiets:
 - sur l'effectivité des moyens de protection à disposition des personnels qui vont reprendre le travail vu la difficulté pour obtenir du matériel et notamment pour réceptionner les masques.
 - sur le nettoyage et la désinfection des locaux qui devront être réguliers. Pas tant dans le 2nd degré au niveau des collectivités départementale et régionale, quoique, mais surtout dans le 1er degré au niveau de certaines mairies avec des difficultés en terme d'effectivité et de régularité du nettoyage.
- Le Recteur répond:
 - concernant la sécurité, il est hors de question d'accueillir les élèves qui ne sont pas... et les personnels dans des locaux dont la sécurité n'est pas aux normes. L'académie a mis en place un guide d'accueil dans les établissements scolaires qui est très strict notamment pour l'accueil des enfants des personnels de première ligne indispensables à la gestion de cette crise sanitaire. Si ce nettoyage n'a pas lieu selon les règles, il faudra prévenir les autorités académiques.
 - après sur la questions des masques, les gestes barrières suffisent généralement. Nous suivons les préconisations de l'ARS et des avis du Conseil Scientifique. Donc les masques arrivent même s'ils ne sont pas obligatoires et seuls les gestes barrière ont montré leur efficacité.
- L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail intervient:
 - Un guide a été élaboré par l'académie et publié hier (ndlr: jeudi 16 avril 20) sur l'accueil des enfants des personnels soignants dans lequel un protocole est établi sur

la désinfection et le nettoyage des locaux y compris les sanitaires. Cette désinfection s'effectue avec utilisation de détergent et désinfectant mais séparément: première opération « détergent » pour éliminer salissures/nettoyer surfaces et deuxième opération « désinfection » pour éliminer les virus.

- Les représentants des personnels demandent:
 - si les préconisations faites par le guide sont à destination des établissements accueillants des élèves ou pour tous les établissements.
 - Le Recteur répond:
 - que le protocole nettoyage/désinfection concerne l'ensemble des établissements recevant du personnel et toutes les salles utilisées.
 - que les guides du ministère font l'objet d'adaptation pour répondre aux problématiques locales.

- Les représentants des personnels demandent:
 - Quid des recommandations de l'OMS et d'une partie grandissante de la communauté scientifique et médicale sur l'intérêt du port du masque par rapport au rôle important des gouttellettes
 - Le Recteur répond:
 - que l'OMS est un organisme international et n'a aucune compétence à décider pour un état. C'est un conseil.
 - que pour l'instant, nous avons des instances, et la France est une grande puissance scientifique, et que nous nous abstenons de prendre des décisions non-encore tranchées quand elles ne sont pas validées scientifiquement. Celles du Conseil Scientifique, celles de l'ARS, sont les préconisations que nous suivons.

- Les représentants des personnels s'interrogent:
 - sur l'avis de l'ordre des médecins qui s'oppose à la rentrée du 11 mai, instance dans laquelle on suppose une certaine expertise sur ces questions médicales.
 - Le Recteur répond:
 - que l'ordre des médecins est une association professionnelle et donne des conseils.

- Les représentants des personnels s'interrogent:
 - sur cette commande de 20 000 masques non-obligatoires mais quand même distribués,
 - sur la généralisation de cette pratique à l'ensemble du personnel pour la reprise en anticipant une commande éventuelle.
 - Le Recteur répond:
 - que la doctrine ne changera pas pour l'instant et le mois avant la reprise doit permettre à l'académie de répondre aux impératifs social et surtout de santé pour les élèves et les personnels.

Vote POUR à l'unanimité.

AVIS N°2: Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels le CHSCT-A demande la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par les personnels ayant des symptômes et ceux ayant été au contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôles d'accueil des enfants ou ceux s'étant rendu sur leur lieu de travail depuis le début de la période de confinement, ainsi que tous les personnels à risque. Le CHSCTA demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité.

Débats:

- Le Recteur répond:
 - que la question du préalable pose question. Nous sommes un des départements où les dépistages sont les plus importants. Il y a 4 800 personnes dépistées, 1% de cas positif au Covid-19 et cela reste stable. Dans un contexte, nous sommes sur un territoire exceptionnel puisqu'en moyenne il y a 2,5% de malades en réanimation avec un pic à 5%, un taux de guérison assez élevé et aucun décès à ce jour.
 - que le préalable et la demande intenable en terme de dépistage de tout le monde ne répondent à aucune question.
 - Les représentants des personnels reconnaissent :
 - qu'effectivement nous sommes à La Réunion dans une situation épidémiologique particulière mais malgré cela l'inquiétude des personnels est grande.
 - Le Recteur répond:
 - que dans tous les cas, le dépistage est de la prérogative de l'ARS.

Vote POUR à l'unanimité.

AVIS N°3 : Le volontariat doit être la règle pour le présentiel. Il s'avère que des personnels sont convoqués pour des missions qui ne semblent pas être «essentielles». Pour cela, le CHSCTA demande que soient définies ces missions essentielles. Par ailleurs, le CHSCTA demande le répertoire de tous les personnels présents dans les établissements et la fréquence de leurs présences.

Débats:

- Le DRH explique:
 - que les missions essentielles ont évolué depuis le début du confinement. Par exemple, les opérations de promotion de carrière considérées pendant un temps comme pouvant être reportées à l'année prochaine, seront finalement mises en oeuvre à la fin de celle-ci.
 - qu'il n'y a pas de répertoire exact des personnels en poste en présentiel pour ne pas submerger d'enquêtes les personnels de terrains.
 - L'adjointe RH précise:

- qu'un questionnaire a été suspendu pour soulager les personnels d'encadrement au début du confinement mais qu'un nouveau questionnaire amélioré permettra bientôt de connaître précisément les personnels présents sur le terrain.

- Les représentants des personnels évoquent :

- la fiche de télétravail que certains personnels hiérarchiques continuent de demander aux personnes de leur faire parvenir alors que cette fiche ne correspond pas au travail à distance.

- Le DRH confirme:

- qu'il a entendu les difficultés sur ce point et sur les demandes d'ASA et qu'il a envoyé un mail ce matin pour réguler ces difficultés.

Vote POUR à l'unanimité.

AVIS N°4: Si les conditions d'hygiène et de sécurité ne sont pas réunies, les personnels peuvent individuellement faire valoir leur droit de retrait. (Absence de nettoyage, absence de protections individuelles -voir avis 1-, respect des gestes barrière...).

Débats:

- Le DRH rappelle:

- que c'est de la responsabilité de l'employeur de mettre en place des conditions sanitaires permettant de travailler et donc puisque les conditions nécessaires seront effectives pour la reprise, le droit de retrait ne sera pas possible.

- Le Recteur rappelle:

- que le ministre a annoncé que le recours au droit de retrait dans la situation actuelle ne serait pas possible et que les personnels iraient devant le tribunal administratif.

- Les représentants des personnels avancent :

- que la responsabilité individuelle des personnels étant engagée vis-à-vis des élèves en cas de problème. Et que si les locaux ne sont visiblement pas nettoyés et désinfectés, il ne sera pas question de ne rien faire, par exemple.

- Le DRH confirme:

- que les collectivités territoriales sont impliquées dans la reprise et mettront en place de bonnes pratiques.

Vote POUR à l'unanimité.

AVIS N°5 : Le CHSCTA demande que le COVID soit reconnue comme maladie professionnelle pour l'Éducation Nationale. Ainsi, les collègues atteints pendant leur service en présentiel pourraient être pris en charge par un de ces dispositifs.

Débats:

- Le médecin de prévention explique:
 - que la reconnaissance de maladie professionnelle ne peut être actée que dans deux cas: soit la maladie est inscrite dans le tableau des maladies professionnelles, soit la personne a une IPP supérieure à 25% pour étudier et prouver qu'il n'y a pas d'autre explication. Pour l'accident de service, c'est au service compétent de répondre.
- Le Recteur rappelle:
 - que le ministre a annoncé que le recours au droit de retrait dans la situation actuelle ne serait pas possible et que les personnels iraient devant le tribunal administratif.
- Les représentants des personnels avancent :
 - que la responsabilité individuelle des personnels étant engagée vis-à-vis des élèves en cas de problème. Et que si les locaux ne sont visiblement pas nettoyés et désinfectés, il ne sera pas question de ne rien faire, par exemple.
- Le DRH confirme:
 - que les collectivités territoriales sont impliquées dans la reprise et mettront en place de bonnes pratiques.

Vote POUR à l'unanimité.

AVIS N°6 : Le CHSCTA demande que les congés scolaires soient respectés et qu'aucune pression ne soit exercée sur les personnels à ce sujet en cette période.

Débats:

- Le Recteur rappelle:
 - que les congés scolaires seront respectés.

Vote POUR à l'unanimité.

AVIS N°7 : Le CHSCTA demande que la communication vers les hiérarchies se fasse dans la transparence et que les OS et le CHSCTA soient destinataires des circulaires transmises.

Débats:

- Les représentants des personnels rappellent :
 - qu'en l'absence de connaissance des circulaires et documents envoyés aux personnels d'encadrement qui fixent le fonctionnement, nous sommes en difficulté pour venir en aide aux collègues, comme lors de la diffusion d'une circulaire pour les AESH.
- Le DRH annonce:
 - que les documents seront mis en copie dorénavant.

Vote POUR à l'unanimité.

AVIS N°8 : Le CHSCTA demande que les organisations syndicales puissent intervenir sur les situations particulières, notamment les plus délicates, dans le cadre du mouvement. Le contexte de confinement aggrave l'isolement des personnels, déjà livrés à eux-même par la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique.

Débats:

- Le DRH rappelle:
 - que cette demande n'est malheureusement pas possible dans la mesure où la réglementation ne le permet plus car le mouvement n'est plus de la compétence des CAPD, ni des CAPA.
- Les représentants des personnels demandent :
 - ces mesures car les personnels étant isolés pendant le confinement, contrairement à un fonctionnement habituel où nous pouvons avoir des contacts dans les établissements, il paraît nécessaire de pouvoir les accompagner.

Vote POUR à l'unanimité.

AVIS N°9 : Le CHSCTA dénonce la mise en place des LDG (Lignes Directrices de Gestion) qui ont modifié le mouvement de mutation tel qu'on le connaissait jusque là et ne permettent pas aux services de gestion des personnels d'assurer pleinement et sereinement leurs missions. Le CHSCTA demande que les organisations syndicales soient destinataires, à tous les niveaux, des documents sur l'ensemble du mouvement: il en va de l'égalité de traitement des collègues et du respect de leur droit à mutation.

Débats:

- Le DRH rappelle:
 - que cette demande n'est malheureusement pas possible dans la mesure où la réglementation ne le permet plus car le mouvement n'est plus de la compétence des CAPD, ni des CAPA.
- Les représentants des personnels demandent :
 - ces mesures car les personnels étant isolés pendant le confinement, contrairement à un fonctionnement habituel où nous pouvons avoir des contacts dans les établissements, il paraît nécessaire de pouvoir les accompagner.

Vote POUR à l'unanimité.

AVIS N°10 : Le CHSCTA demande que le cadre de fonctionnement de travail à distance des enseignants soit amélioré. En effet, les pressions et injonctions contradictoires ou inappropriées et excessives doivent cesser : tableaux à

remplir et à remonter de contrôle quotidien des absences virtuelles, du travail fait, de documents envoyés aux élèves, d'outils utilisés, ... L'alourdissement de la charge de travail administratif vient s'ajouter à la charge de travail pédagogique mettant les collègues en grande difficulté. Ces pratiques fragilisent les collègues déjà surchargés de problèmes techniques et pédagogiques. Ceux qui ont la garde et le suivi de leurs propres enfants sont particulièrement touchés par une surcharge de travail quotidien et n'ont pu à ce jour obtenir d'ASA.

Débats:

- Le Recteur répond:
 - que malgré les difficultés et les défaillances rencontrées au démarrage du travail à distance, un gros travail a été engagé pour améliorer le fonctionnement et une montée en puissance de l'ensemble des dispositifs. Les choses s'améliorent de jour en jour et très très vite.
 - Les représentants des personnels rappellent :
 - qu'il reste des difficultés avec l'utilisation de Pronote notamment (lenteur, récupération et transfert des données...) obligeant les enseignants à utiliser des outils hors éducation nationale,
 - que des pressions demeurent de la part de certaines hiérarchies en terme de surcharge d'exigences, de rendus de travail, de remplissage de tableaux non essentiels à la continuité pédagogique, de rendre compte de ce qui fait, etc.
 - Le Recteur répond:
 - qu'il entend bien et que pour les questions techniques, il existe une cellule académique sur la continuité pédagogique qui sera à même de répondre aux problématiques des collègues: continuite-pedagogique@ac-reunion.fr
 - Les représentants des personnels insistent :
 - sur les demandes de certaines circonscriptions, de certains chefs de service du 1er degré qui depuis le début du confinement demande aux enseignants de justifier de la pertinence de leur travail. En cette période de confinement et de pandémie mondiale, période assez anxiogène, il est presque choquant d'imposer aux personnels enseignants cette surcharge de travail qui se retrouvent quasiment en situation de rendez-vous de carrière professionnel. Autant nous louons le travail accompli par les services académiques d'un point de vue technique, autant nous constatons des dérives abusives d'un point de la gestion des relations humaines.
 - Le Recteur répond:
 - « ouais... donc pareil hein, vous avez un numéro et un e-mail (continuite-pedagogique@ac-reunion.fr), vous voyez ça avec la cellule. »

Vote POUR à l'unanimité.

Avis n°11 : Le CHSCTA demande qu'un groupe de travail du CHSCTA travaille en collaboration avec la cellule anticipation par des échanges réguliers

hebdomadaires et qu'un CHSCTA soit réuni pour examiner et valider les conditions d'hygiène, de sécurité et de travail des personnels lors du déconfinement, au moins une semaine avant la date de celui-ci.

Débats:

- Le DRH annonce que cette collaboration est actée. Il faut maintenant mettre en place l'organisation de la collaboration et le planning.

La cellule d'anticipation est composée de 4 groupes:

1. Comment ouvrir l'école: organisation et problème sanitaires
2. Organisation des examens.
3. Organisation des concours.
4. Gestion des personnels.

Vote POUR à l'unanimité.

La séance est levée.

Le Recteur, le DRH et le SG adjoint quittent la réunion. Le SG nous rejoint.

- Les représentants des personnels interpellent le Secrétaire Général au sujet d'une éventuelle reprise la semaine prochaine pour les personnels du rectorat.
- Le SG explique qu'il y a une obligation de continuité des activités académiques (paies, bourses, concours, examens, reprise progressive, fonds social...). Pour cela, l'académie a organisé du télétravail, du travail à distance et du présentiel à minima et dans les règles. Ne pouvant pas continuer à travailler à 30 personnes en présentiel au rectorat (500 personnes habituellement) , il est urgent d'organiser des roulements pour les personnels actuellement en présentiel et qui ont besoin de repos alors que les activités du rectorat requièrent une montée en puissance pour assurer les missions qui ne peuvent pas être faite en travail à distance.
- Les représentants des personnels insistent sur le problème de la gestion des ASA.
- Le SG rappelle la bienveillance nécessaire de l'autorité académique pour protéger les personnels fragiles ou à risque quant à la poursuite d'une activité professionnelle pendant le confinement. Idem pour un personnel isolé n'ayant pas de mode de garde possible pour un enfant de moins de 16 ans, on ne lui demandera pas de faire du travail à distance. Il tient aussi à féliciter les infirmières scolaires qui se sont portées volontaires pour la réserve sanitaire et ont été affectées dans les centres de confinement ou dans les EHPADs.

Le SG quitte la réunion.

- Les représentants des personnels interpellent l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail sur le contrôle des conditions sanitaires dont le nettoyage des locaux.
- L'ISST dit que cette vérification peut être faite par les agents de prévention en appui des IEN-Directeurs d'école et chefs d'établissements. Il y aura un plan de maîtrise sanitaire qui fixera le cadre du nettoyage-désinfection des locaux et ainsi permettra d'évaluer la bonne conformité.

Deux réunions du CHSCTA sont prévues le 30/04 et le 12/05. Celle-ci pourront examiner les protocoles mis en place pour la réouverture des établissements.